



évaluation des valeurs de l'indemnité compensatoire et divorce

Par Visiteur

Je souhaite divorcer. Je souhaite connaître une évaluation des valeurs de l'indemnité compensatoire et d'une pension que je devrais régler à ma femme sachant que:

Nous sommes mariés depuis 1991 (20 ans de mariage). Nous avons 2 filles 14 et 16 ans. Je suis parti de notre maison en 07/2009, cause pas heureux, pour une autre femme (même si nous ne vivons pas ensemble, ma nouvelle compagne vit à Mulhouse et moi à côté de Thonon (74)).

Maison achetée en commun en 1997 de valeur 400000?. Elle est quasi finie de payer (fin en 2011). Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Nous n'avons aucun autre patrimoine (sauf pour moi voir plus bas je suis gérant de sarl).

Ma femme a arrêté de travailler de 1992 à 2005 pour élever nos enfants. Travaillant en Suisse avant 1992, elle a mis la valeur de sa retraite (environ 5000?) dans l'achat de notre maison. Sa retraite sera donc faible (environ 1/2, de l'âge de 44 à 63 ou 65 ans) : c'est le point principal! Mon apport personnel pour l'achat de la maison était de l'ordre de 30 000? (indemnité de licenciement).

Nos salaires respectifs: 1500? net par mois pour elle après impôts et entre 3500 et 4500? net par mois pour moi selon les années (dividendes compris). Je suis gérant d'une société de formation dont je suis actionnaire à 55%. Son CA est de 240 000? par an.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Maison achetée en commun en 1997 de valeur 400000?. Elle est quasi finie de payer (fin en 2011). Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Nous n'avons aucun autre patrimoine (sauf pour moi voir plus bas je suis gérant de sarl).

Ma femme a arrêté de travailler de 1992 à 2005 pour élever nos enfants. Travaillant en Suisse avant 1992, elle a mis la valeur de sa retraite (environ 5000?) dans l'achat de notre maison. Sa retraite sera donc faible (environ 1/2, de l'âge de 44 à 63 ou 65 ans) : c'est le point principal! Mon apport personnel pour l'achat de la maison était de l'ordre de 30 000? (indemnité de licenciement).

Nos salaires respectifs: 1500? net par mois pour elle après impôts et entre 3500 et 4500? net par mois pour moi selon les années (dividendes compris). Je suis gérant d'une société de formation dont je suis actionnaire à 55%. Son CA est de 240 000? par an.

Il faut savoir à titre préliminaire que tout calcul n'est qu'indicatif et que cela peut varier du simple au double devant un tribunal. Votre avocat pourra donc vous fixer un chiffre plus précis.

Compte tenu de vos années de mariage, de vos salaires respectifs, l'indemnité compensatoire devrait se situer aux alentours de 50 000 euros, peut être moins, peut être plus, impossible à dire.

S'agissant de la pension alimentaire, il faudrait précisément étudier vos charges mais cela avoisinera probablement les 300 euros par enfant, soit 600 euros pour les deux enfants.

Très cordialement.